



## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 490-23 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro 490-23 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **20 février 2023, à compter de 18h00, à la Mairie du Village de Massueville, située au 246, rue Bonsecours à Massueville**. L'objet du projet de règlement est d'ajouter des usages permis dans la zone ZPB-17, soit les services culturels et les salles de réception. Le projet de règlement concerne donc la zone ZPB-17, qui englobe les propriétés sises au 846 rue de l'Église (ancienne église) et au 245 rue Saint-Louis (Office municipal d'habitation). L'illustration de la zone ZPB-17 peut être consultée au bureau de la municipalité.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la Mairie du Village de Massueville, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 9h00 à 12h et de 13h à 16h00.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Massueville, ce 7<sup>ème</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Andrée Gagné